

Image not found or type unknown



Achat de bien mais encore marié

Par **Marc**, le **01/04/2008** à **19:24**

Je suis séparé depuis 5 ans, mais je n'ai rien fait d'officiel. J'ai hérité de mes parents et je désire acheter un bien immobilier avec cet argent. Dois-je avant d'acheter faire des démarches ou le bien sera ma propriété. rnrn slts/ merci Marc

Par **paulinem**, le **06/04/2008** à **18:53**

Bonjour, rnrnL'argent reçu d'un héritage est un bien propre à l'époux.rnrnSi vous achetez un bien immobilier, celui-ci sera propre [s]à condition[/s] que l'acte de vente contienne une **déclaration de emploi** énonçant que: cet immeuble est acheté à l'aide de fonds propres et que cet immeuble sera un bien propre.